

INAMI

La réinsertion professionnelle : **un investissement social ?**

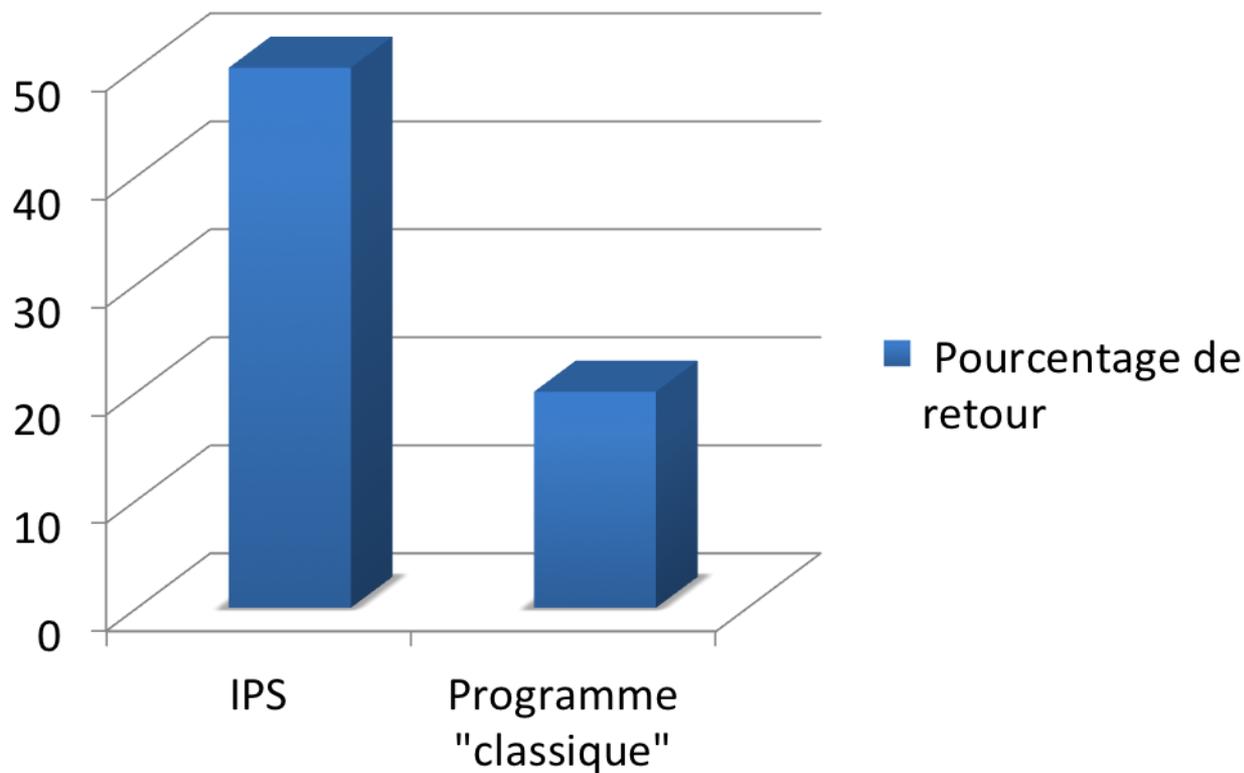
Projet « Individual Placement and Support » (IPS)

Vanessa De Greef

I. Présentation du modèle IPS et origine du modèle

- Trois chercheurs à l'initiative du projet : Drake, Bond et Becker (USA)
- Approche « Place-then-train » pour les personnes souffrant de troubles mentaux graves
- Des résultats surprenants, vérifiés par une vingtaine d'études randomisées

Retour sur le marché de l'emploi « régulier » après avoir suivi un programme de réinsertion



II. Principes du modèle IPS

1/ L'emploi **compétitif/régulier** doit être l'objectif poursuivi

2/ L'admissibilité au programme est basée sur le **choix** de la personne

3/ Les services de réhabilitation (en l'espèce spécialisés dans le modèle IPS) et de santé mentale doivent être **intégrés**

4/ Les services prodigués sont basés sur les **préférences** et les choix de la personne plutôt que sur le jugement du conseiller

5/ La **recherche** d'un emploi doit être **rapide** (dès que la personne a exprimé son intérêt pour le travail)

6/ Un soutien à **durée indéterminée** et **individualisé** doit être mis en place

7/ Un conseil personnalisé sur les **prestations sociales** doit être prévu

8/ Le développement de l'emploi doit être **systematique**

III. Le modèle IPS en Europe et en Belgique

- En Europe : Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Suède, Suisse, Norvège, Danemark et Italie.
- En Belgique : l'IPS existe de façon très localisée. Un projet-pilote va être lancé au niveau de l'INAMI. Il sera évalué sur une très longue durée afin d'avoir des résultats probants.

Merci pour votre attention !

Commentaires bienvenus à
vanessadegreef@gmail.com

ou

vdegreef@ulb.ac.be

